

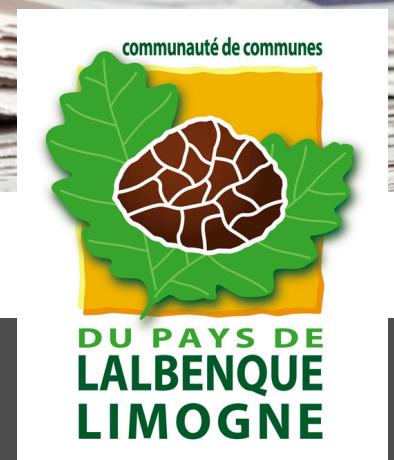


Communauté de Communes
PAYS DE LALBENQUE LIMOGNE

REVUE DE PRESSE

INFORMATIONS DE LA CCPPL

Semaine du 27 janvier au 02 février 2025





Les décisions de la communauté de communes



La séance plénière, jeudi 30 janvier. Photo BG

Jeudi 30 janvier à 14 h 30 avait lieu, salle J. J. Chapou, une séance plénière de la communauté de communes du Pays de Lalbenque/Limogne (CCPLL).

Suite à la validation de la nouvelle convention d'objectifs et de financement l'association Musiques en Sud-Quercy Tinteâmeart a présenté ses objectifs et ses missions en contrepartie des moyens financiers mis à sa disposition par la CCPL.

Face au risque de développement anarchique des projets de production d'énergies renouvelables, il est apparu opportun aux élus de rédiger une charte pour l'encadrement, à l'échelle intercommunale, de la stratégie de développement des énergies renouvelables. Cette stratégie est inscrite et déclinée en objectifs chiffrés dans le Plan Climat-Air-Energie territorial (PCAET) de la CCPLL.

Les élus ont acté l'attribution du marché de travaux de modernisation de la voirie communautaire 2025-2026 à l'entreprise ETPLV, pour un montant de 192 820 € HT, soit 231 384 € TTC. Ils ont voté l'attribution de l'accord-cadre pour les travaux de Point A Temps sur la voirie à l'entreprise EURL Ricard TP, pour un montant de 39 880 € HT, soit 47 856 € TTC.

La validation du marché de maîtrise d'œuvre concernant la Maison de santé pluridisciplinaire à Limogne de même que la demande de subventions ont été actées.

Les mises à disposition de personnel technique avec la commune de Limogne pour l'entretien de l'ALSH de Limogne, pendant les vacances scolaires, sont arrivées à terme en fin d'année 2024. À cet effet, il a été proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit : création d'un poste permanent d'adjoint technique, catégorie C, 7 heures par semaine annualisées, à compter du 1/02/25 ; création d'un poste d'attaché territorial, catégorie A, 35 heures par semaine, à compter du 1/02/25.

Le point a été fait sur le nouveau bloc de compétences lié au service public de la petite enfance.

Aujols. La place du Lac sera finalisée en 2025



Vendredi 24 janvier, en présence de Sébastien Nodari conseiller régional, de Jean-Claude Sauvier président de la communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne, et de Nathalie Ricard maire de Cremps, Geneviève Dejean et les élus du conseil municipal ont accueilli les Aujolais pour la cérémonie des voeux.

La maire, après avoir remercié les personnes présentes et souhaité la bienvenue aux nouveaux Aujolais, a d'abord évoqué le contexte international et national en indiquant que "cette période de grande incertitude n'est pas sans conséquences pour chacun d'entre nous, que ce soient les entreprises, les acteurs économiques ou les collectivités car nous n'avons pas actuellement de visibilité."

Puis elle a souligné l'importance de la communauté de communes qui assure de nombreux services pour les habitants du territoire, avant de détailler les réalisations communales de l'année 2024. L'extension de la mairie avec la rénovation de ses abords, la réfection de la place de l'école avec l'aménagement de l'accessibilité et la création d'un emplacement pour le bus scolaire, l'installation de deux bâches à eau pour la défense incendie, l'acquisition d'un véhicule, la restauration d'un calvaire, autant de projets achevés pour lesquels le détail du financement a été présenté.

La maire a ensuite indiqué qu'un projet qui était prévu pour 2024 n'a été que partiellement réalisé. Il s'agit de l'aménagement de la place du Lac qui en définitive ne se finalisera qu'en 2025. Le mur de soutènement en pierres derrière l'abribus vient d'être réalisé et l'installation du nouveau cabanon-bar sur la place du Lac se fera au printemps. La perspective d'un important projet consistant en la préemption d'anciens bâtiments d'une ferme a été abordée, mais succinctement car beaucoup d'éléments sont encore inconnus.

La maire a ensuite indiqué qu'un projet qui était prévu pour 2024 n'a été que partiellement réalisé. Il s'agit de l'aménagement de la place du Lac qui en définitive ne se finalisera qu'en 2025. Le mur de soutènement en pierres derrière l'abribus vient d'être réalisé et l'installation du nouveau cabanon-bar sur la place du Lac se fera au printemps. La perspective d'un important projet consistant en la préemption d'anciens bâtiments d'une ferme a été abordée, mais succinctement car beaucoup d'éléments sont encore inconnus.

Avant de conclure, Geneviève Dejean a adressé ses remerciements aux élus, aux agents de la commune et à leur dévouement ainsi qu'aux associations locales, très dynamiques et qui assurent nombre d'animations tout au long de l'année.

La soirée s'est terminée autour d'un apéritif dinatoire.



La présentation des vœux délocalisée



En cette soirée du dimanche 26 janvier, le maire de Laburgade Jean-Claude Sauvier et son conseil municipal avaient invité la population. S'étaient joints à eux les gendarmes de Lalbenque et les maires de plusieurs communes voisines (Aujols, Cremps, Belmont-Sainte-Foi et Montdoumerc) sans oublier M. Nodari premier adjoint à Lalbenque et conseiller régional Occitanie. La cérémonie des voeux s'est déroulée dans la grange de Guy Boisset, adjoint, pour des raisons d'indisponibilité de la salle des fêtes en travaux (qui devaient se terminer courant avril 2025).

L'occasion était alors donnée de souhaiter la bienvenue aux personnes récemment installées sur la commune ou s'y installant dans un avenir récent. Le maire a également présenté les travaux entrepris en 2024 concernant non seulement l'entretien des bâtiments, l'embellissement qui à l'avenir devrait faire l'œuvre d'une participation citoyenne (à mettre en place) et la présentation du PLUi qui est actuellement en vigueur. Avec son franc-parler et son humour souvent efficace (pour dérider le public), Jean-Claude Sauvier a mis en avant les difficultés que rencontrent toutes les petites communes quant au budget souvent bridé (interdiction de déficit) alors qu'en haut lieu les déficits (en milliards) ne font que croître ; ce sont toujours les petites communes qui "trinquent". Les difficultés administratives et ce qui en découle ont aussi fait l'objet de critiques, approuvées par les personnes présentes.

Pour l'avenir et en tenant compte des propos du maire, la commune fonctionne normalement. Mais il faut rester vigilant et être à l'écoute des directives diverses qui peuvent dans certains cas empêcher le bon déroulement des actions prévues ou prendre d'autres directions...

Après avoir donné la parole à quelques associations, le feu vert était donné pour partager la galette et arroser (en toute modération) la nouvelle année en souhaitant une bonne année, une bonne santé et plein de sous dans le porte-monnaie, dixit Jean-Claude Sauvier.